



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 mars 2019 à 18 h 30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

SPORTS – LOISIRS – CULTURE - JEUNESSE

STRUCTURE JEUNESSE

BILAN DES VACANCES D'HIVER

Concernant le centre de loisirs, la fréquentation durant les vacances d'hiver est assez similaire à celle des vacances de la Toussaint avec cependant un nombre de journée/enfant inférieur. C'est la catégorie d'enfants 5 – 8 ans qui est la plus importante dans l'ensemble des enfants accueillis 3 – 11 ans.

Les groupes d'enfants étaient agréables, motivés et suffisamment conséquents pour la mise en place des activités dont la thématique concernait l'environnement et notamment l'espace.

Le temps de mixité entre les petits, les grands et les ados s'est bien passé tant durant les périodes d'activités communes que durant le temps de repas.

A propos du Local Jeunes, cette période de vacances a été propice à beaucoup de changements concernant les règles de vie et les outils mis à disposition. Sur la base du volontariat, un jeune a chaque jour raconté une histoire avec l'animateur des petits avant le début de la sieste.

Les jeunes participeront à la journée départementale de la jeunesse le 11 avril 2019 à Saint André sur Orne. A noter qu'ils ont du mal à se projeter et donc à s'investir pour le séjour prévu en février ou avril 2020.

Le nombre de jeunes inscrits sur les deux semaines de vacances est inférieur à celui des vacances précédentes mais la fréquentation a été plus importante puisque les jeunes sont venus au local durant les deux semaines et pour la plupart en journée complète. La tranche d'âge majoritaire est celle des 12 – 14 ans et aucune fréquentation de la part des jeunes de 15- 17 ans.

PLAN MERCREDI : COMMISSION JEUNESSE DU 27 FEVRIER 2019

La commune de Cagny et la Ligue de Normandie ont évalué le projet éducatif couvrant la période 2015 – 2018. En s'appuyant sur ce bilan, un nouveau projet éducatif (PeDT) est étudié. Il détaillera les objectifs éducatifs à mettre en œuvre dans les années à venir et ces derniers seront ensuite déclinés en moyens d'actions avec un échéancier et des modalités d'évaluation.

En parallèle, la commune s'inscrit, pour la rentrée scolaire prochaine, dans le dispositif du Plan mercredi qui implique de réunir tous les acteurs agissant pour l'enfance et la jeunesse sur Cagny. Le dispositif a pour objectif de renforcer la cohérence éducative sur la commune par la réalisation d'un projet unique des accueils périscolaire et extrascolaire.

Le nouveau PeDT intégrera les spécificités du Plan mercredi et inclura les différents acteurs agissant pour l'enfance et la jeunesse (personnel de cantine et de garderie scolaire, équipes d'animation de la structure jeunesse, professeurs des écoles, membres des associations, parents d'élèves, commission jeunesse).

Laurence MAUREY regrette que les membres de la commission jeunesse ne s'impliquent pas davantage dans l'élaboration du PeDT. Lors de la réunion du 27 février, seuls deux élus étaient présents.

Le quorum étant atteint à 18h40, Madame le maire ouvre officiellement la séance par l'approbation du compte rendu des réunions du 12 et 26 février 2019. Sans observations, ces derniers sont approuvés et signés par l'ensemble des membres concernés.

L'ordre du jour est alors abordé.

AFFAIRES FINANCIERES

• .

TRAVAUX EN REGIE

délibération

2019/13

Madame le maire propose que le programme de travaux suivant soit réalisé par le personnel communal, à savoir :

- Espace sportif du Petit Bois : travaux de clôture
- Service technique : aménagement d'un espace de repos
- Foyer Rural : réhabilitation intérieure (acoustique, peinture)

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- *entérine la proposition de travaux en régie présentée par Madame le maire,*
- *décide de financer les travaux à l'article*
 - 2188 : *travaux de clôture à l'Espace sportif du Petit Bois*
 - 21318 : *service technique : aménagement d'un local de repos*
 - 21318 : *Foyer Rural : réhabilitation intérieure*
- *donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires*

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

SMICO : MODIFICATION DES STATUTS

délibération

2019/14

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de CAGNY est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Madame le Maire fait savoir ensuite au Conseil municipal que :

- **les collectivités suivantes :**

Mairie de Évrechy, Mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, Mairie de Thaon, Mairie de Saint Roch sur Egrenne, Mairie de Soliers, Mairie de Villons les Buissons, Mairie de Bénouville, Mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orne, Mairie de Mathieu, Mairie de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq

ont sollicité leur adhésion au SMICO.

Lors de la réunion du 19 janvier 2019, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées, sans condition financière particulière.

Madame le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un **délai de trois mois** à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- *Emet un avis favorable :*
 - ***A l'adhésion des Collectivités suivantes : Mairie de Évrecy, Mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, Mairie de Thaon, Mairie de Saint Roch sur Egrenne, Mairie de Soliers, Mairie de Villons les Buissons, Mairie de Bénouville, Mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orne, Mairie de Mathieu, Mairie de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq,***
- *charge Madame le Maire de communiquer la présente délibération tant à Monsieur le président du SMICO qu'à Monsieur le Préfet de l'Orne.*
- *charge enfin Madame le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.*

Jackie BOUCHARD déclare que la cotisation d'adhésion au SMICO n'augmente pas en 2019.